

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Programme de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. À Sorel-Tracy

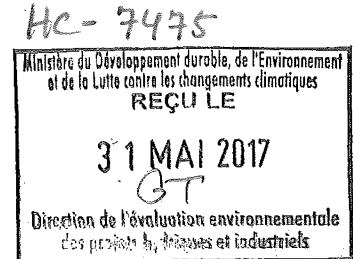
Numéro de dossier : 3211-02-295

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2017-05-25	1
2.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	2017-06-08	1
3.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétrait aux affaires autochtones - Direction des relations avec les autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	2017-05-30	1
4.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Extrie et de la Montérégie	Daniel Leblanc	2017-06-07	1
5.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés	Christelle Medjid	2017-06-02	2

Le 25 mai 2017

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 5 mai 2017, au sujet du renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto fer et titane inc. à Sorel-Tracy (3211-02-295).

À la suite d'un examen du projet par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le projet est jugé acceptable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/JSF/eb

Québec, le 8 juin 2017

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien au quai
de Rio Tinto fer et Titane inc. à Sorel-Tracy
(Dossier 3211-02-295)**

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande datée du 5 mai dernier, nous vous transmettons notre avis quant à l'acceptabilité du projet ci-dessus mentionné. Cet avis se base sur l'analyse de la direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montréal-Centre.

Le projet est considéré comme acceptable d'un point de vue de santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

p.m.
MS/PGR/mm
p.j.



Québec, le 30 mai 2017

HC-7476

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

REÇU LE

01 JUIN 2017

G

Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Renouvellement du Programme décennal de dragage d'entretien au quai de
Rio Tinto Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy (dossier 3211-02-295)

Monsieur le Directeur,

Je donne suite à votre lettre du 5 mai dernier, adressée à M. Patrick Brunelle, secrétaire adjoint aux Affaires autochtones, afin de connaître l'avis du Secrétariat aux affaires autochtones concernant le projet mentionné en titre.

Nous avons suivi ce projet tout au long des étapes de l'étude d'impact et nous n'avons aucun commentaire à émettre.

Cependant, il convient de rappeler que toutes les démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur du projet auprès des Autochtones ne remplacerait pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par ce projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Lucien-Pierre Bouchard



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier,
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels

DATE : Le 7 juin 2017

OBJET : **Recevabilité environnementale - Renouvellement - Programme
décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et
Titane inc. à Sorel-Tracy**

N/Réf. : 401602221

V/Réf. : 3211-02-295

Monsieur,

La Direction de l'évaluation environnementale a sollicité notre avis le 9 mai 2017 concernant le projet en objet. Selon tous les documents présentés ainsi que les réponses obtenues du requérant, dans le cadre de cette étude d'impact sur l'environnement, la direction régionale considère le projet acceptable.

Les commentaires émis par Madame Audrey Jobin ont été, dans l'ensemble, respectés et/ou ont été jugés acceptable selon les attentes de la direction régionale (DR). En considérant, la grève générale illimitée de nos collègues ingénieurs, la DR ne peut se prononcer dans le même sens pour le volet des sols (contaminant, gestion, etc.). En effet, la personne attitrée à ce dossier est ingénieur et nous n'avons pas été en mesure de lui demander si le projet était acceptable pour son champ de compétence.

Au meilleur de notre connaissance, et en ce qui concerne notre champ d'expertise, nous considérons que l'ensemble des éléments présentés pour cette étude d'impact est acceptable.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec Madame Audrey Jobin, concernant les commentaires du Service agricole, hydrique, municipal et naturel au (450) 928-7607 poste 364.

Le directeur régional adjoint
de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et
de la Montérégie



Daniel Leblanc

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goresti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valléefield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



AVIS TECHNIQUE

NATURE DE LA DEMANDE :

Renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy – étape d'acceptabilité de l'étude d'impact

AVIS DEMANDÉ PAR :

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

AVIS ÉMIS PAR :

Christelle Medjid, biol., M. Sc.

DATE :

Le 2 juin 2017

N/RÉF. :

SCW-1009631

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DEEPHI) sollicite la collaboration de la Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés (DPRRILC) sur l'acceptabilité d'une étude d'impact soumise en 2015 par WSP pour la compagnie Rio Tinto Fer et Titane inc. (RTFT). La présente demande s'inscrit dans le cadre du programme décennal de dragage d'entretien au quai de la compagnie RTFT de Sorel-Tracy.

2. DOCUMENT FOURNI PAR LE DEMANDEUR

Aucun nouveau document technique n'a été fourni par le demandeur dans le cadre de la demande d'acceptabilité du projet. Toutefois, une demande d'avis a été adressée le 5 mai 2017 à Mme Renée Gauthier (DPPRILC) par M. Hervé Chatagnier de la (DEEPHI) en lien avec le projet du quai de RTFT.

3. INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET

Le projet de renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien concerne le quai du complexe métallurgique de RTFT situé à Sorel-Tracy. Ce programme décennal consistera à un dragage d'entretien de la zone portuaire de RTFT sur une période de dix ans (2017-2026) qui pourra être réalisé chaque année, dépendamment de l'accumulation des sédiments.

Les résultats d'analyses chimiques ont montré que le contenu en carbone organique total des échantillons prélevés dans la zone portuaire varie de 0,30 % à 0,5 %.

4. RECOMMANDATIONS

La DPRRILC a vérifié, au meilleur de sa connaissance et selon son champ de compétence, si le projet de dragage d'entretien décennal prévu au quai de la compagnie RTFT est acceptable.

Ainsi, à la suite de l'analyse des documents fournis dans le cadre de la recevabilité du projet et des réponses obtenues de l'initiateur du projet, ce dernier est considéré comme acceptable par la DPRRILC.

La DPRRILC recommande toutefois les conditions de réalisation suivantes :

- les sédiments dragués et déposés en milieu terrestre sont considérés comme des sols. Par conséquent, la gestion des sédiments en milieu terrestre devra respecter la grille de gestion des sols excavés (annexe 5) du Guide d'intervention du MDDELCC;
- la DPRRILC recommande, pour toute gestion en milieu terrestre des sédiments, de privilégier une installation étanche (paroi et fond) et qu'un suivi de la qualité des eaux souterraines soit réalisé en amont et en aval hydraulique de cette dernière, aussi longtemps qu'elle sera en place afin de s'assurer de l'absence d'impact sur les sols et les eaux souterraines;
- la gestion des sédiments devrait être réalisée sur la base des résultats de la caractérisation qui aura été réalisée sur les sédiments en place, soit avant qu'ils aient été dragués et non avec des résultats provenant de sédiments asséchés. Le but est d'éviter une dilution susceptible de survenir lors du dragage et de la manutention (ex. : lors de l'assèchement) des sédiments. Rappelons à cet égard l'article 5 du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés qui proscrit le mélange de sols de niveaux de contamination différents;
- pour la gestion des sédiments, le promoteur devrait s'engager à valider auprès de la Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie quels sont les différents lieux qui sont autorisés à recevoir ces sédiments, dépendamment de leur niveau de contamination;
- à la fin du programme décennal de dragage, toutes les infrastructures utilisées pour l'étape d'assèchement devraient être démantelées. Un échantillonnage des sols sous-jacents devra également être réalisé conformément au *Guide de caractérisation des terrains*.



Christelle Medjid, biol., M. Sc.